## SECTEUR LA TOUR DU PIN (38110)

### CHAMP DE MARS

22 places

Equipe: AN1- AN2 - AMP Chef de service: Laura DREVET (04 74 83 56 19)

■ 12 Place du Champ de Mars ■ 04 74 97 42 25 FAX 04 74 83 38 42



### **ALLAGNAT**

23 places

Equipe: AN1- AN2 - AMP Chef de service: Laura DREVET (04 74 83 56 19)

■ 8 Bld Victor Hugo Bâtiment D
■ 04 74 83 56 95

FAX 04 74 83 56 99

## SECTEUR ST CLAIR DE LA TOUR (38110)

## LES 2 RIVIERES

16 places

Equipe: AN1 - AN2 - AMP Chef de service: Michel EMIN [04 74 83 56 24]

■ 165 chemin de Laye ■ 04 74 97 36 92 FAX 04 74 97 48 93





## LA CLAIRIERE

16 places hébergement Equipe: AN1- AN2 - AMP Chef de service: Michel EMIN [04 74 83 56 24]

■ 165 Chemin de Laye ■ 04 74 97 37 87 FAX 04 74 97 48 90



## SECTEUR ST VICTOR DE CESSIEU (38110)



### SAJ

60 places + 14 places accueil à la journée PHV (Sur Clairière)

Equipe: AN1 - AN2 - AMP Chef de service: Christine RIVOLLIER (04 74 83 56 23)

■: 400 A route de Doissin

🕿 Samoa Tuvalu 04 37 05 08 87

☎ Kiribati Tonga 06 30 28 96 53



SAJ

20 places

Equipe: AN1 - AN2 - AMP

Chef de service:

Christine RIVOLLIER

[04 74 83 56 23]

■ 26 rue de l'Oiselet

☎ / fax 04 74 93 91 60

# FUNAS

23 places Equipe : AN1 AN2 AMP Chef de service : Stéphane PAYET LATOUR

(04 74 83 56 20)



40 places

Equipes: AN1 - AN2 - AMP Chef de service: Benjamin HAMEL (04 74 83 56 18)

■: 400 A route de Doissin

<u>Atlantique</u>:

**☎** 04 37 05 08 85 Fax 04 74 88 76 05

Eurasie:

**☎** 04 37 05 08 86 Fax 04 74 18 64 41



## PONT SAINT MICHEL

15 places

Equipe : AN1 - AMP Chef de service : Stéphane PAYET LATOUR

(04 74 83 56 20)

■ L'Ourdisseur 2, 8 place René Cassin ↑ fax 04 74 28 35 11





SECTEUR BOURGOIN JALLIEU (38300)

## Les FNI comptent 130 salariés environ

# Composition des équipes sur les structures :

- -AN 1 = Educateur spécialisé
- -AN 2 = Moniteur éducateur
- -AMP = Aide médico-psychologique
- -Psychomotricienne et infirmière sur le SAJ.
- -Agent de service et maîtresse de maison

## Cadre Légal et réglementaire :

- Loi 2002-2 rénovant l'action sociale
- La convention collective 1966
- Les accords de branche « sanitaire sociale et médico-social
- Les accords d'entreprise
- ⇒ consultables aux bureaux des FNI.

Une permanence 24h/24 est assurée par un chef de service joignable au 06.07.15.59.20

## Les instances représentatives du personnel:

Le CSE assure une permanence au local des IRP tous les mercredi matin (09H30-12H00) et les jeudi après-midi (13H30-16H00)

## GUIDE DES SERVICES DES FNI

Directrice: Hélène MORVAN

Chefs de service : Laura DREVET

Michel EMIN

Benjamin HAMEL

Stéphane PAYET LATOUR

Christine RIVOLLIER

Psychologues: Elodie FROMENTY

Anthéa DI GIANNANTONIO

Lisa RODRIGUEZ

Médecin: Docteur BESSE

Assistante Sociale: Laurence PHILIPPE

#### Secrétariat :

- Amandine VILLETON (Conseillère Technique RH)
- Sandra BLOUET (Assistante de Direction)
- Sandrine MACEDO (Secrétaire Médico-Sociale)
- Fabienne VOLO (Agent relais compta)

### **Economat:**

- Timothée VANHOUTTE (Econome)
- Yvan BARBIER (Adjoint Econome)

### Service Entretien:

- Eric OSPITAL
- Jelloul DASSA

용용

## Pour joindre les bureaux :

AFIPH - Foyers Nord Isère

🖃 2 rue des Bruyères 38110 La Tour du Pin

**2** 04 74 83 56 10

⁴ fni@afiph.org

Du lundi au jeudi 08H30 à 12H30 et 13H30 à 17H00 le vendredi de 08H30 à 12H30 et 13H30 à 16H30



Un des Etablissements de l'Association AFIPH: Association Familiale de l'Isère pour enfants et adultes handicapés intellectuels; association loi 1901, créée en 1961 et reconnue d'utilité publique en 1968.

Les FNI accueillent et accompagnent dans les actes de la vie quotidienne des adultes en situation de handicap intellectuel ayant une notification CDAPH au sein de foyers d'hébergement et de service d'activités de jour (SAJ).

Les FNI sont financés par le Conseil Départemental de l'Isère.

7 foyers d'hébergement, 3 SAJ, 1 entité administrative :

### ★ Foyers d'hébergement:

habitat collectif, appartements ou studios. Lieu qui permet l'acquisition d'autonomie matérielle et relationnelle, le maintien des acquis, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne et le lien social. Accompagnement en lever (7h-9h30), en soirée (16h-22h) et les week-ends par les équipes éducatives.

<u>SAJ</u>: accueil en journée de personnes n'ayant plus ou pas ou pas encore l'autonomie nécessaire à une intégration en ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail). Les activités proposées favorisent l'expression, contribuent à la créativité, la motricité, l'échange, le lien social et l'ouverture vers l'extérieur.

Ouverture de 8h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

## <u>La prise en charge des résidents s'effectue en cohérence avec le projet d'établissement et en utilisant plusieurs outils :</u>

- le contrat de séjour établi entre l'usager, la famille et l'établissement,
   une évaluation des capacités du résidents après une période
- d'observation de 3 mois, ❖ le projet personnalisé revu au moins une fois par an lors du bilan effectué avec l'équipe d'encadrement technique
  - \* et le CVS (conseil à la vie sociale).